departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 25 février 2005

Convocation du Conseil Municipal :

Foire Exposition - Création de la Commission Foire Exposition

le 8 février 2005

Votants: 42

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 1er mars 2005

[Annexe]

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.

Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers:

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005

DELIBERATION D20050058

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Par une délibération en date du 1^{er} Avril 2001, le Conseil Municipal a créé une commission générale et 5 commissions municipales.

Le retransfert des équipements nécessite de créer une commission supplémentaire pour la Foire-Exposition.

Comme les autres, cette commission n'a pas de fonction délibérative. Son rôle consiste à organiser un débat préalable permettant à chaque élu/e concerné/e de formuler des propositions. Son mode de fonctionnement est fixé par le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté le 17 Septembre 2001, modifié les 16 Septembre et 15 Octobre 2002.

Comme les autres également, cette commission sera élargie aux citoyens niortais et aux usagers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Fixer la composition de la commission Foire-Exposition ainsi qu'il suit :

- M. le Maire
- M. NEBAS
- M. JOURDAIN
- Mme REYSSAT
- M. GENDREAU
- M. GERVAIS
- Mme BIMES
- Mme BEAUVAIS
- Un représentant de l'Association des Aviculteurs des Deux-Sèvres
- Un représentant de la C.A.P.E.B
- Un représentant de la C.N.A.M.S.
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Un représentant de la Chambre des Métiers
- Un représentant de la Chambre Syndicale de l'Automobile
- Un représentant de la Commission des Métiers d'Arts
- Un représentant de la Fédération de la Pêche des Deux-Sèvres
- Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- Un représentant du Garage BEAUCHAMP
- Un représentant des Métiers de Bouche
- Un représentant de la Société d'Horticulture des Deux-Sèvres
- Un représentant de l'U.P.A.
- Un représentant d'Aujard Moto-Services
- Un représentant du Clos Bourgelat 4 Caulet Sud
- Un représentant de Grégoire S.A.R.L.
- Un représentant du Yachting Club
- Un représentant des Musées
- Un représentant du Garage Rabault
- Un représentant du « Au Cochon Normand »
- Un représentant de « Fougue Voltige Equestre »
- Un représentant de l'Association des Commerçants Niortais
- Un représentant de « Auguin S.A. »
- Un représentant du «Le Relais de la Plaine »

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40

Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Ordre du jour